

L'Hôtel-Dieu de Château-Thierry au Grand Siècle

Afin d'apprécier l'impact important des événements de la fin du 17^{ème} et du début du 18^{ème} siècle sur la vie de l'Hôtel-Dieu de Château-Thierry, il convient de rappeler brièvement les origines de cette maison.

L'Hôtel-Dieu («Maison Dieu», ainsi se nommait-il jadis) fut fondé par Jeanne de Navarre épouse de Philippe Le Bel en l'honneur de Dieu et sous l'invocation de saint Jean-Baptiste et Saint Louis. (1)



Photo : M. Rapine

*Château-Thierry, Hôtel-Dieu
La Reine Jeanne – Huile sur bois XVII^e siècle*

Le testament de la Reine en date du 25 mars 1304 fut ratifié par le Roi et son fils Louis le Premier Né au bois de Vincennes dans un vidimus du 31 mars de la même année. (1-2)

En 1305 au décès de la Reine Jeanne, Simon évêque de Meaux et Gilles

abbé de Saint-Denis, désignés exécuteurs testamentaires, étaient chargés de l'admission des biens le 5 août 1317. (1-3)

Le testament était enregistré à la prévôté de Château-Thierry le 31 octobre 1329.

Dans la charte de fondation la Reine apportait la somme de 12 000 livres destinée à composer un revenu annuel de 1 000 livres de rente afin d'assurer l'entretien de 4 prêtres, 2 clercs, 12 sœurs et 5 à 6 frères laïcs. (1)

L'institution fondée comptait 10 lits dans lesquels étaient reçus malades, pèlerins, nécessiteux et autres pour y être sollicités, alimentés, soignés et pansés.

En exécution du testament de son épouse le Roi Philippe Le Bel par ses lettres patentes de décembre 1308 à Fontainebleau, donnait à l'Hôtel-Dieu un ensemble de biens situés pour la plupart près de Bray-sur-Seine : au lieu-dit les Ormes et Coutures, des terres et prés ; (1). à Montigny le Graidié, Vinneuf et Bussiare proche de Bray-sur-Seine sur la rivière d'Yonne, des terres et héritages ; à Chaptot près de Sézanne 380 arpents de terre, landes, sable, bois et masures, avec «droits de cens sur toutes les terres et seigneuries du lieu», à Cholles près de Jaulgonne 198 arpents de bois.

Enfin, deux maisons acquises dans l'enclos comptaient les salles des «pauvres malades», ainsi qu'un corps de logis réservé aux appartements des religieuses. (4)

Si l'Hôtel-Dieu puisait sa première sève dans les vallées de l'Yonne et de la Seine, il n'en est pas moins vrai qu'une institution charitable existait déjà un siècle plus tôt.

Certains manuscrits conservés à l'Hôtel-Dieu sont là pour l'attester : (5)

- 25 mars 1203 - Blanche, Comtesse de Champagne, lègue à l'Hôtel-Dieu 40 arpents de terre à Sommelans. (6)
- juin 1232 - Thibaut, Comte de Champagne, donne 6 septiers de blé et 3 livres en deniers à prendre sur son hallage du domaine de Château-Thierry. (5)
- 1237 - Le Seigneur de Gland reconnaît le don, par le curé du lieu, d'une vigne au profit de cette maison. (5)
- 1269 - Le Roi amortit les biens de l'institution, acquis ou à acquérir. (5)

Respectueux des termes de la charte de fondation, le prieuré royal de Saint-Jean-Baptiste administré par les religieuses suivant la règle de l'Ordre de Saint-Augustin, traverse les années difficiles des 15^{ème} et 16^{ème} siècles.

La maison est la proie des soldats espagnols qui échappent au contrôle de Mayenne, chef des armées de la Ligue.

(1) Registre des titres et papiers de l'Hôtel-Dieu de Château-Thierry de 1696 page 1 et 2 et 1704 pages 1 à 5.

(2) Archives Hôtel-Dieu de Château-Thierry, B.G. 15, page 1.

(3) Archives Hôtel-Dieu de Château-Thierry, B.G. 15, page 2.

(4) Archives Hôtel-Dieu de Château-Thierry, B.G. 34, page 2.

(5) Inventaire des titres et papiers, B.G. 10, 1696 et 1704 page 4 et 27.

(6) Archives Hôtel-Dieu de Château-Thierry, B.G. 15, page 1.

— En 1591 - La maison hospitalière, asile et refuge inviolable, pensaient les habitants du bourg, est pillée, saccagée et soumise aux pires violences. (7)

Sorti considérablement appauvri des siècles obscurs, l'Hôtel-Dieu face aux charges de sa fondation éprouve de grandes difficultés de fonctionnement.

Le Roi Louis XIII donne lettre et déclaration le 14 février 1633 au profit de l'Hôtel-Dieu contre les vagabonds volontaires et pauvres passants.

Puis le 26 août 1645 le Parlement décharge la maison de prendre les enfants trouvés. (8)

A la suite d'un long procès qui opposait les religieuses «Augustines» aux frères «Charitains», en 1670 Madame Lebrun de Saint-Didier reçue prieure du monastère depuis 1655 (9), réussissait à faire débouter ceux-ci de leurs prétentions et reprenait l'administration des biens de l'Hôtel-Dieu.(10)

A la fin du 17^{ème} siècle s'ouvrait enfin une ère d'expansion, de prospérité et de renouveau. Madame Lebrun de Saint-Didier, très âgée, se retirait et cédait la place à une nouvelle prieure, Anne de la Bretonnière, en religion Madame de Saint-Ange, professe de l'abbaye de Saint-Rémy de Landréa, (diocèse de Chartres), appelée par le Roi Louis XIV au prieuré royal de Saint-Jean-Baptiste de Château-Thierry le 23 novembre 1682 ; la bulle du Pape Innocent XI l'installait dans ses fonctions le 22 avril 1683, fonctions qu'elle occupait jusqu'à sa mort le 26 octobre 1714. (10)

Au cours de ce priorat, l'Hôtel-Dieu voit augmenter revenu et patrimoine.

Les acquisitions réalisées lors d'une gestion d'un ordre parfait, les donations importantes et le rattachement des maladreries favorisent l'épanouissement de cette maison.

Par arrêté du Conseil Privé du 21 janvier 1695, intervenait la réunion de biens aumôniés, épargnés et mal administrés des maladreries alentour de Housse, Mont-Notre-Dame, Champruche, Crémancy, Cohan, Verneuil, Charly, Chézy-en-Orois, Condé, Blesmes, Montfaucon et Essises, Montlevon, Dormans, Aulnoy, Chézy-l'Abbaye, augmentant ainsi la salle des pauvres malades de 5 lits. (11-13)

Venaient également s'adjointre les biens d'une grande modicité de revenus de Pargny, Montigny, Beaune, Chierry, Etampes, Nogentel et Viffort. (11-13)

Les lits ainsi créés, réservés par priorité aux habitants de ces villages portaient un écriveau avec la mention de la maladrerie.

Le 28 février 1698 la Dame Prieure recevait les titres de ces biens.

Par ses lettres patentes du 18 juin (13) le Roi Louis XIV décidait le rattachement

(7) Henriet (Frédéric), Le Trésor de l'Hôtel-Dieu de Château-Thierry : Lacroix, 1896, 58 p.

(8) Registre titres et papiers de l'Hôtel-Dieu de Château-Thierry, B.G. 10 1696 page 3, et 1704 page 10.

(9) Registre des papiers, B.G. 10, 1696, page 5.

(10) F. Henriet, op. cit., chapitre 2, page 17 et 18.

(11) Archives Hôtel-Dieu de Château-Thierry, B.G. 34, page 2.

(12) État des charges et revenus, 1690, B.G. 6.

(13) Lettre du 6 floréal an 6 au citoyen Vasse, représentant du Département de l'Aisne (archives de l'Hôtel-Dieu de Château-Thierry, B.G. 15, page 3 et 4, B.G. 36, page 2 et 3).

ment de toutes les maladreries à l'Hôtel-Dieu.

Dans un état des charges et revenus dressé en 1690, Madame de La Bretonnière met en évidence, avec une clarté remarquable, l'état des finances de la maison. (12)

A cette époque les biens anciens de fondation produisaient 1825 livres de rente annuelle, les donations et acquêts de 1670 à 1690 apportaient 2202 livres ; ainsi en vingt ans, l'Hôtel-Dieu doublait ses revenus (12).

Le monastère comptait alors 13 religieuses, 1 chapelain, 1 médecin, 1 chirurgien, 1 sacristain et 2 servantes pour entretien de 15 lits fondés. (12)

Parmi les charges habituelles, il fallait ajouter les gages de deux «garde-bois» et la fourniture du sel à raison de 4 minots par an.

Conduit sous le signe du renouveau, le priorat de Madame de La Bretonnière fut marqué par l'entreprise de travaux importants pour l'époque, tels que l'augmentation des salles de malades et la restauration des bâtiments anciens (14).

Par un acte passé devant de Laulne, notaire royal, le 2 juin 1683, la prieure confiait à Jacques Lorget la réalisation du portail de la chapelle pour la somme de 150 livres, le chargeant également de l'édification de la chaire qui devait être semblable et conforme à celle qui existait dans l'église des religieuses de la Barre. Pour ce travail l'ébéniste recevait 75 livres. (15-17)

Par une ordonnance du 14 mai 1683 le bailli de Château-Thierry (15) portait nomination d'experts pour la visite des remparts. Monsieur Brayer, commissaire député, était chargé d'assigner les syndics et échevins de la ville le 16 avril. L'abaissement de la grosse tour était décidé le 18 juillet 1683, le duc de Bouillon apportait son consentement le 12 septembre de la même année (16). Louis XIV par ses lettres patentes du 10 janvier 1684 accordait la propriété à l'Hôtel-Dieu des remparts et tours tenant à l'enclos, à charge au monastère d'assurer les réparations et de réduire tours et tourillons à hauteur de parapet. (15-16)

Parmi les autres travaux on peut citer également l'ouvrage de charpente du dôme sur le chœur où chantaient les religieuses, confié le 6 juillet 1686 à Estienne Bouquet, moyennant la somme de 330 livres (17)

En ce siècle de grande piété, à la faveur des legs, le patrimoine du monastère s'accroît, mais les charges de la fondation deviennent lourdes à supporter.

Parmi les plus importantes donations de cette époque, citons l'achat au profit de l'institution, du domaine d'Heurtebise par Madame Brayer, le 7 août 1680, puis de la ferme de la Gonneterie payée 8 000 livres par Mademoiselle Marie Brayer le 6 février 1687, pour la création de deux lits supplémentaires.

Proches de l'enclos, les biens de la Cour Gallet, mesure et jardin Fournier, terrain de Monsieur Morel, viennent s'adoindre à la propriété les 6 janvier et 1^{er} mars 1686, mais ne produisent aucun revenu. (18)

(14) Archives de l'Hôtel-Dieu de Château-Thierry, A.X. 29.

(15) Registre des titres et papiers de 1704, pages 15 et 16.

(16) B.G. 15, page 2.

(17) Archives Départementales de l'Aisne, notaire de Laulne, 237 E 14 à 123.

(18) B.G. 6 et B.G. 9.

Le 4 août 1689, la prieure réalise l'acquisition des terres de Beaune, portion d'Esclavol, auprès du Marquis de Poussé, pour la somme de 22 000 livres. Le tout fut également payé par Marie Brayer afin de financer l'entretien de trois nouveaux lits d'accueil.

Le moulin d'Étampes est acheté à Monsieur Potier le 21 juin 1689 pour la somme de 2 300 livres. Alimenté de quelques sources de faible importance, il est exploité pour les besoins du prieuré ; ses revenus couvrent seulement les frais d'entretien des installations et de l'écluse. (18)

De nouveaux acquêts au Lumeron sont intégrés dans le patrimoine par décret du 22 mai 1688 pour la somme de 1 150 livres. (19)

On peut citer encore, au passage, la ferme des Marlières, acquise pour 3 000 livres, avec testament de Gilles Danguy, chapelain bienfaiteur du prieuré le 29 août 1691 (20).

Plus tard en 1703 Thomas Le Daufin et son épouse donnent la ferme et dépendances de Latilly.

Mais les plus grands bienfaiteurs et restaurateurs de cette maison furent sans conteste, Pierre Stoppa et son épouse Anne Charlotte de Gondy.

Par des gestes de pieuses intentions et d'une affection toute paternelle, ils comblèrent de leurs bienfaits leur nièce Anne de la Bretonnière et le prieuré royal qu'elle administrait.

Apportant leur fortune en faveur des pauvres, ils finançaient non seulement la création de nouveaux lits, mais assuraient également la subsistance et l'entretien des lits existants.

Madame de la Bretonnière faisait d'ailleurs remarquer que les charges de la fondation étaient supportées grâce à la générosité de tous ces bienfaiteurs. (21)

Avant d'aborder plus en détail les libéralités de Pierre Stoppa, il est intéressant de s'interroger sur la personnalité de cet homme qualifié de «Haut, Puissant, Illustré Messire Pierre Stoppa, Seigneur de Combreux» ou de Combreuil. (22)

Qui était Pierre Stoppa, plus communément appelé Monsieur de Stouppe ?

Natif de Chiavenna en Valteline en 1621, il était d'une famille originaire de Côme, établie aux Grisons à partir du 12^{ème} siècle. (22)

Son grand-père, éminent docteur en médecine, professeur à la faculté de Bâle, Johan Nikolaüs Stuppa ou Stoppa devenait Stupanus, bourgeois de Bâle en 1575. Il eut trois enfants : Bernhardin, Johann-Baptiste et Peter. (23)

Le second nommé, de retour à Chiavenna, épousait Lavina sa cousine ; de cette union naquirent sept enfants dont Pierre Stoppa.

(19) Registre des titres et papiers de 1704 page 141.

(20) Registre des titres et papiers de 1704 page 77.

(21) Archives Hôtel-Dieu, B.G. 9

(22) Extrait du Galiffe, tome 3, page 463 - Archives Cantonales Vaudoises.

(23) Recherche généalogique par Monsieur J.J. Stupanus, (commune de Bâle).

Issu de parents protestants, modestes et obscurs, Stoppa fut avant tout un soldat.

«L'histoire abrégée des officiers suisses au service de l'Étranger» retrace la carrière militaire de Stoppa dont voici les traits principaux : (24)

« Entré comme officier au régiment des gardes, il était placé sous la protection de son parent Jean Stoppa, ce dernier après avoir levé en 1635 une compagnie franche passait dans ce régiment en 1648.

Quelques années plus tard Pierre Stoppa devenait lieutenant. A Pontoise, il sollicitait auprès du Roi une commission de capitaine.

Dans l'armée de Grancé, il s'illustrait en Italie aux combats de la Roquette le 23 septembre, et de Bornida le 9 octobre 1654, participait aux différents sièges de Saint-Venant, La Motte-aux-Bois, Dunkerque, Tournay, Douai et Lille en 1658, ainsi qu'à l'engagement de Franche-Comté en 1659.

Au lendemain du traité d'Aix-la-Chapelle en 1668, Louis XIV, vu l'état de ses finances, était contraint de se séparer le 16 juin, de 11 compagnies du régiment des gardes.

Stoppa se rendant compte du désagrément que cette disposition allait causer auprès des Cantons Suisses, proposait à Louvois d'enrôler des compagnies franches. Chargé de l'exécution de cette tâche il réussissait à convaincre ces soldats au rabais et nommait des officiers.

Le Roi après la déclaration de guerre à la Hollande fit recruter des compagnies franches qui transitaient par le Jura.

Ainsi un régiment de 2 400 personnes fut constitué et ce, malgré les réticences des Bernois opposés à une guerre contre les protestants hollandais.

Stoppa réussissait à constituer trois régiments auprès des autres cantons, et prenait la tête de l'un d'entre eux, appelé «Vieux Stuppa». Il était nommé au grade de colonel.

Au cours de la guerre de Hollande en 1672, il devenait gouverneur d'Utrecht sous les ordres du duc de Luxembourg, et servait ensuite dans l'armée des Flandres en 1674.

Pendant l'enfance du duc de Maine, il occupait jusqu'en 1688 les fonctions de colonel général des Suisses et Grisons sans en recevoir les titres honorifiques. Sa responsabilité s'exerçait sur les régiments et compagnies franches (40 000 hommes) à l'exclusion du régiment des «Cent Suisses». (25)

Stoppa, maréchal de camp en 1677, colonel du régiment des gardes suisses en 1685, fut nommé lieutenant général en 1688 (24). Il prêta serment au Roi dans la plaine des Sablons en présence de son régiment. (25)

Dans une diète assemblée à Baden en 1698, Stoppa devait expliquer son attitude, on lui reprochait de satisfaire les désirs des ministres en négligeant les intérêts de ses compatriotes. (24)

(24) Archives Cantonales Vaudoises (E.A. 826) : « Histoire abrégée des officiers suisses au service de l'Étranger.»

(25) Étude de Monsieur Barraz, *Peter Stuppa*, H. Caviezel Chur 1893, Bibliothèque Militaire Fédérale, E. 194.

Fort âgé le général Stoppa se fit représenter. L'intervention de l'ambassadeur de France mettait un terme à un procès qui aurait pu porter préjudice à cet homme, influent, fortuné et très jalouxé.

Joseph Anton Balthazar dans un extrait d'*Helvétia* «A la mémoire des 22 états libres de la Confédération Helvétique» rappelle cette phrase inséparable de son nom dans la réponse qu'il fait à Louis XIV :

« Sire », disait Louvois, au Roi, en présence de Stoppa, « avec tout l'argent que votre Majesté a donné aux Suisses on paverait d'écus la route de Paris à Bâle.» « C'est exact », répartit Stoppa, « comme il est exact qu'avec tout le sang versé par ceux de ma Nation pour la France, on remplirait un canal de Bâle à Paris.»

Dans « l'histoire abrégée des officiers suisses », l'abbé Girard écrivait :

« Sa haute situation lui permettait de rendre service à de nombreux compatriotes. Ses intentions étaient droites, ses principes solides. Il désapprouva courageusement les pillages et les dévastations de la guerre de Hollande, dans une lettre datée d'Utrecht, à Louvois. Il les dénonce au ministre avec une indignation et une chaleur qui témoignent en faveur de son désintéressement et de sa probité. La bravoure qu'il montra en tant d'occasions, ses vertus, sa générosité, prouvent qu'il avait gardé jusqu'au dernier moment de sa longue carrière les grandes qualités qui feront à jamais honneur au pays qui l'a vu naître.»

« Stuppa fut le promoteur de réformes importantes dans les troupes suisses de France. Une fois le service permanent organisé, il s'occupa énergiquement du recrutement, du logement, de la subsistance et de l'instruction des régiments. C'est lui qui institua les compagnies de grenadiers. Les grenadiers tirent leur origine de ces « enfants perdus » (freie Knechte, verlorene Gesellen) qui jouèrent un si grand rôle dans les armées du 15^{ème} siècle.»

« C'est à lui que l'on doit aussi le premier règlement raisonné sur les manœuvres et les évolutions des troupes à pied, règlement dont il n'y a qu'un mot à dire pour en faire l'éloge, déclare le général Susane : c'est qu'il fut immédiatement adopté par les troupes suisses qui abandonnèrent dès lors la tactique qui avait fait leur force et leur gloire pendant deux cents ans.»

« Stuppa s'occupa également de l'habillement. Dès 1688, le costume uniforme changea complètement l'aspect du soldat suisse. Il fut habillé de rouge, seule la couleur des revers et des parements distinguait les régiments.» (26)

Par son règlement de 1691 il veille également à l'instruction.

Dans ses fonctions de gouverneur à Utrecht ville dévastée par la guerre et appauvrie par la disette, Stoppa (27) informe Louvois, le Grand Condé, et même Louis XIV sur les désordres dus à la désolation de tout le territoire qui est entièrement exposé aux pillages des troupes du Roi... « Je n'oserais vous dire jusqu'à quel excès la licence du pillage est montée.»

Au cours de son séjour en Hollande, avec son frère le pasteur Jean-Baptiste Stoppa, il fit la connaissance à la Haye du philosophe Spinoza, qui devint leur ami (28)

(26) L'abbé Girard, *Histoire abrégée des officiers suisses*, tome III, page 104.

(27) Utrecht 1672/1673 - Thèse de doctorat de Madame S.C.J. Jessurum Tam Dam Ham, Bibliothèque d'Utrecht.

(28) M. Riboulot, *Spinoza et les Stoppa*, 18 novembre 1931, (arch. de l'Aisne, coll. Piette).

Digne et fidèle serviteur du Roi Louis XIV, Stoppa, homme intègre, de grande valeur, reçut ses lettres de noblesse, pour services rendus. (29)

Ainsi peut-on résumer la brillante carrière militaire de cet homme hors du commun qui avait su conserver sans éclipse le prestige et les faveurs auprès de la Cour de France.

Converti au catholicisme, l'écuyer capitaine Pierre Stoppa (30) domicilié rue Saint-Marc, près de la porte Montmartre, paroisse Saint-Eustache, épousait Anne Charlotte de Gondy, descendante d'une vieille famille (31) ; elle était fille bâtarde de Jean-Baptiste de Gondy, introducteur des ambassadeurs, et de Polixène Rossi. Anne Charlotte de Gondy était veuve de Colbert, conseiller du Roi, contrôleur des finances, elle avait pour cousin le cardinal de Retz Paul de Gondy.

Dans un contrat de mariage du 9 janvier 1661 passé au cloître Notre-Dame devant Bourdat d'Orléans, (30) Stoppa offrait 2 000 livres tournois de rente annuelle à sa future épouse ; de son côté Anne Charlotte de Gondy apportait en dot 20 000 livres en argent comptant, meubles, tapisseries, tableaux et 10 000 livres sur dettes et effets le 11 septembre 1661, se réservant toutefois 6 000 livres afin d'en disposer à son gré.

Le couple, sans enfant, habitait à Paris, 16 rue Michel Lecomte, paroisse Saint-Nicolas des Champs.

Stoppa, homme droit et généreux, et son épouse, animée par la foi et la charité, font bénéficier le prieuré royal de Saint-Jean-Baptiste de Château-Thierry de leur générosité.

Ils affectionnent particulièrement la région et font de Château-Thierry proche de Montmirail, où ils ont des attaches familiales, une résidence de pré-dilection.

En 1686, Stoppa paie l'achat de la propriété Tournan (32) rue du Château, acquise par Madame de la Bretonnière et s'établit sur le fonds de dépendance du monastère.

Monsieur et Madame Stoppa sont très fortunés, leurs libéralités se concrétisent dans la vie quotidienne du couvent. Le journal intime de Madame de la Bretonnière faisait mention des dons de ses parents. Leurs largesses allaient des cadeaux les plus humbles aux donations de grande valeur : linge, lits de futaine pour les pauvres, vêtements des religieuses, provisions pour le carême, mais aussi quantité d'objets mobiliers, faïences grand feu de Rouen, service de table, vases de pharmacie, cassolettes, bouteilles au décor chinois de fabrication nivernaise, destinés à l'apothicairerie constituée à partir de 1689. (33).

Il font présent d'un carrosse, d'une horloge, de divers objets destinés au

(29) Étude de M. Barraz, déposée au Musée des Suisses à l'Étranger.

(30) Contrat de mariage et codicilles, Bibliothèque Nationale.

(31) Recherche de M. Barraz, patronymes « de Gondy » - Cabinet d'Hozier.

(32) État des charges et revenus de 1690, et Archives Hôtel-Dieu, B.G. 6, 28 juin 1686.

(33) État des charges et revenus de 1690.



Photo : M. Rapine

Château-Thierry - Pharmacie de l'Hôtel-Dieu, faïence de Nevers

culte, notamment un orgue et un tabernacle pour la chapelle. (33-34)

Certains devants d'autel, tels « Le Bon Samaritain » (broderie au point lancé véritable peinture à l'aiguille), « la résurrection du fils de la veuve de Naïm » (tapisserie au petit point exécuté au canevas) ou bien « l'adoration des mages » (chef-d'œuvre d'art gothique d'origine plus ancienne) sont présumés compter parmi les pièces offertes par les parents de la prieure. (35)

En revanche les armoiries de la famille Stoppa/Gondy brodées en application sur un ensemble d'antependium, chasuble et dalmatiques, authentifient le geste des donateurs.

De la même époque, la chape dite « de Saint-Pierre » ne saurait être dissociée de ces ornements sacerdotaux, véritables trésors d'art religieux.

Les bienfaiteurs offrent également de l'argent pour les pauvres, financent certains grands travaux, tels que l'aménagement de la galerie qui conduit à la salle des pauvres malades (1 225 livres) la réfection des chemins des cours (600 livres) la mise à niveau des remparts (800 livres). (36)

Pierre Stoppa accorde le 18 juin 1693 une rente de 150 livres par an au principal de 3 000 livres au monastère royal afin que Marie-Anne Papillon, religieuse de chœur sous le nom de Sœur Magdelaine, admise à l'institution, soit « plus considérée et ne soit point à charge du couvent » (37)

(34) Antiphonaire, mention du présent de l'orgue.

(35) Étude sur les tapisseries par Mme Samoyault, conservateur du Château de Fontainebleau.

(36) Communication de Monsieur Riboulot 1928.

(37) Archives Départementales de l'Aisne, étude de Laulne.



Photo : M. Rapine

*Château-Thierry - Hôtel-Dieu
Chape de Saint-Pierre XVII^e s.*

Avec une procuration spéciale de la prieure le 26 avril 1694 Stoppa recourt à l'emprunt d'une somme de 4 000 livres, auprès du sieur Bouret domicilié rue du Grand Charnier à Paris, afin de parachever le bâtiment des pauvres et des dames religieuses. Il rembourse la dette deux années plus tard de ses propres deniers. (38)

Quelques mois avant le décès de Madame Stoppa, les 1^{er} et 14 septembre 1693, les époux font une donation à l'Hôtel-Dieu, dans un testament et ses codicilles des 4 et 5 juin 1694. Madame Stoppa malade, « gisante sur son lit, dans une chambre avec vue sur le jardin, au 1^{er} étage de la rue Michel Lecomte à Paris » dicte ses dernières volontés à Maitres Boscheron et Hurel, notaires au Châtelet de Paris, désignant son époux pour exécuteur testamentaire. (39)

Après sa mort survenue le 6 juin 1694 à Paris, conformément à son désir la dépouille mortelle fut transférée à la chapelle du monastère de Château-Thierry pour y être inhumée. Des cérémonies religieuses eurent lieu à Notre-Dame des Champs ainsi qu'à l'Hôtel-Dieu (40)

Au principal parloir du couvent, la grille ouverte, comparaissaient en assemblée capitulaire le 24 juin 1694, en présence de Madame de La Breton-

(38) Archives Hôtel-Dieu, AX. 29.

(39) Bibliothèque Nationale, Testament et codicilles, Archives Hôtel-Dieu AX. 30. et AX. 33.

(40) Bibliothèque Nationale, patronyme de Gondy, Cabinet d'Hozier.

nière les religieuses de chœur et converses Gabrielle Dalbon (dite de Saint-Père, sous-prieure), Jeanne de Vertu, Marguerite de Vaugermé, Anne Allain, Marie Roblin, Marie-Jeanne Papillon, Maire Bourdet et Marie-Anne Papillon (bénéficiaire de la rente précitée), Marguerite de Nesles, Marie-Anne Barthélémy, Anne Delahaye, Thérèse Robert (qui prendra plus tard le titre de sœur dépositaire) Geneviève Billiot, Marie de Laubry, Geneviève Bernard et Marguerite de la Contrie ; ces dames donnaient procuration à la prieure, pour accorder et transiger l'exécution du testament et codicilles avec Pierre Stoppa. (41)

Cette donation qui fut la plus belle de celles reçues par l'Hôtel-Dieu, était constituée de 2 500 livres de rente annuelle en trois parties au principal de 50 000 livres.

Les charges de la fondation comportaient l'obligation d'augmenter de 3 lits la capacité d'accueil des « pauvres malades », (le nombre de lits installés est porté ainsi à 23), et de réaliser l'acquisition de la seconde partie des terres de Beaune moyennant 22 000 livres, puis de payer la dot de 3 nouvelles religieuses, soit 900 livres à prendre sur le fonds d'héritage, enfin de verser 40 livres de pension viagère à Marie-Antoinette de Gondy, religieuse professe à l'abbaye bénédictine de Villechasson, diocèse de Sens (40-41)

Cette rente était portée à 100 livres par Monsieur Stoppa dans le contrat de rente du 3 juin 1701. (42)

La Charité de Beaune recevait également un legs de 100 livres.

Le monastère devait faire célébrer à perpétuité chaque jour une messe basse pour le repos de l'âme de la défunte, à charge également de fournir le pain, le vin, les ornements et luminaires, nécessaires à l'office. (43)

La testatrice protégeait les intérêts de sa nièce ; quoi qu'il advienne, Madame de la Bretonnière recevrait du prieuré la rente annuelle de 600 livres en pension viagère sur le fonds d'héritage et ce, même en cas de transfert de la prieure dans une autre maison religieuse. (43)

L'exécuteur testamentaire donnait aux pauvres le linge et les hardes. Il vendait perles et diamants à l'exclusion de la bague et de la croix destinées à la Marquise et Mademoiselle de Vaire, et négociait les porcelaines et tableaux de l'oratoire de la défunte ; il payait les travaux de construction, raccordement et ornement de la chapelle funéraire dédiée à Sainte-Claire, dont les reliques offertes par le Pape Innocent XI et remises à la famille Stoppa sont conservées dans le sanctuaire. (45) La chapelle, bénie le jour de la Saint-Simon et Saint-Jude recevait également les reliques de sainte Fortunate. (44-46)

Une toile attribuée à Dolivet rappelle l'événement ; dans cette présentation

(41) Testament et codicilles, Archives Hôtel-Dieu AX. 30, AX. 31, AX. 33.

(42) Mention au registre des revenus de l'Hôtel-Dieu.

(43) Archives Hôtel-Dieu, AX. 30

(44) Procès verbal du 7 juin 1693 de Fabre Brulard de Sillery avec mention de la remise des reliques de sainte Claire et sainte Fortunate par Monsieur et Madame Stoppa. Inventaire de 1696, B.G. 10, page 3.

(45) Mention portée sur les antiphonaires de 1710 à 1712.

(46) Relevé de Monsieur Rozelet archiprêtre à Château-Thierry de 1903 à 1922, qui mentionne sainte Claire qualifiée de martyre, évêché de Soissons.

les bienfaiteurs assistés des religieuses augustines qui leur font cortège reçoivent le reliquaire des mains du Souverain Pontife. Dans le ciel, on semble reconnaître, témoins de la scène, Saint Louis entouré de sainte Claire et saint Augustin.

Au lendemain du décès de son épouse, Pierre Stoppa désire la glorification de son œuvre. Dans une superbe composition allégorique offerte au monastère les bienfaiteurs posent aux côtés de leur nièce, cette dernière figure sur le tableau à deux époques différentes de l'existence, l'adolescente et la religieuse tenant des fleurs, symboles de la fragilité de la vie. En médaillon le portrait de Monsieur Stoppa laisserait penser à sa consécration, mais c'est certainement à Madame Stoppa que reviennent honneur et gloire. Elle apparaît d'une jeune et éclatante beauté. Longtemps attribuée à l'école de Mignard, cette toile remarquable par la fraîcheur du ton et la vérité des coloris serait l'œuvre non signée du peintre Nicolas de Largillière (47).

Pour toute l'amitié qu'il porte à sa nièce, Pierre Stoppa continue seul ses largesses envers la communauté et les pauvres. Il les protège et les aide en toutes occasions.

Le donateur remet le 13 avril 1699 au prieuré royal l'entièrre propriété des agrandissements réalisés dans le logis et les bâtiments de la rue du Château, il offre également les meubles, peintures et garnitures, le tout afin de payer la nourriture et l'entretien des demoiselles Delaplanche ses parentes, reçues au monastère depuis plusieurs années. (48)

Le mécénat prend fin le 6 janvier 1701. Agé de 80 ans, Pierre Stoppa s'éteint à Paris, son corps est ramené à Château-Thierry auprès de sa compagne le 13 janvier. (49)

Un mausolée de ligne verticale, stricte et un peu froide surmonté d'une pyramide et d'une urne funéraire fut érigé. L'œuvre d'art, due au sculpteur troyen François Girardon, représente la Foi et la Charité.

En des gestes qui ne tiennent pas à l'obligation, mais à une sincère reconnaissance, Madame de la Bretonnière fait célébrer le souvenir de la magnificence et des libéralités des illustres bienfaiteurs.

A la demande de la prieure des antiphonaires de musique plain-chant, richement décorés d'enluminures et de bandeaux peints à la gouache, sont réalisés à partir de 1710, par Denis Cretté, âgé de 15 ans, sous la conduite de son père, organiste à Saint-Crépin (50).

Dans les graduels sont composées les célébrations des fêtes en l'honneur de saint Augustin, saint Jean-Baptiste, sainte Claire, ou sainte Anne...

A la chapelle funéraire les anniversaires de Monsieur et Madame Stoppa sont ponctués de messes chantées et d'obits.

Dans la salle des pauvres malades, on chante l'office dans la chapelle

(47) Tableau attribué au peintre Largillière par Monsieur De Lastic, conservateur du Musée de la Chasse à Paris, et Frédéric Henriet, op. cit.

(48) Archives de l'Hôtel Dieu, AX. 31.

(49) Extrait de « Histoire abrégée des officiers suisses au service de l'Étranger » Archives Cantonales Vaudoises EA. 826.

(50) Mention portée aux antiphonaires.

dédiée aux dix mille crucifiés dont fait mention le martyrologe romain. (50)

A l'église de Beaune, une messe et un salut sont fondés pour le repos de l'âme des donateurs. (51)

Madame de la Bretonnière témoigne une vénération particulière à ses parents disparus. Dans une création allégorique de Dolivet les généreux bienfaiteurs sont présentés à Notre Seigneur par saint Augustin, les religieuses et le chapelain Gilles Danguy les assistent dans cette démarche.

Au décès de la prieure le 26 octobre 1714, les religieuses se rassemblèrent au chapitre lorsque la cloche sonna le trépas ; les membres de ce véritable corps mystique se prosternèrent à terre, à la manière accoutumée, afin d'implorer Dieu pour le pardon des fautes de la défunte (52).

Madame de la Bretonnière fut inhumée dans le caveau avec ses parents. Ainsi prenait fin ce priorat prospère qui fut l'époque d'épanouissement de la maison au cours du Grand Siècle.

De nos jours, l'horloge offerte par Madame Stoppa a cessé de marquer le temps des matines et des laudes, son squelette noirci se dresse à l'abri du campanile partiellement remanié. La belle grille en fer forgé aux volutes compliquées, chef d'œuvre de ferronnerie du début du 18^e siècle s'est refermée, conservant le souvenir des illustres bienfaiteurs.

Leur œuvre de générosité dispensée à l'humanité souffrante n'a jamais été de favoriser une maison conventuelle. Le dessein des donateurs était de protéger et d'apporter leur aide à une institution hospitalière, les religieuses du prieuré royal de Saint-Jean-Baptiste n'étant pas propriétaires, mais administratrices du bien des pauvres. (52)

Ainsi la Reine Jeanne l'avait-elle voulu en posant la première pierre de cette « Maison Dieu ».

Micheline RAPINE

(51) Inventaire des titres et papiers (de 1704), page 171.

(52) Ouvrage « de la fin principale de notre Institut, règle de saint-augustin » (page 43).